

FLUIDRA COMMERCIAL FRANCE
S.A.S. au capital de 10 641 600 Euros
Siège Social: Avenue Maurice Bellonte
CS50012
66026 PERPIGNAN Cedex
Télécopie: 04 68 52 48 45
e-mail: vente@fluidra.fr
web: pro.fluidra.fr
N.I.F. : FR 93 300 300 290
SIRET: 300 300 290 00172
RIB 30002 03161 0000466404E 74
IBAN: FR22 3000 2031 6100 0046 6404 E74
BIC ou SWIFT: CRLYFRPP

- AGENCES:
- Cagnes Sur Mer (06)
 - Chilly Mazarin (91)
 - Nantes (44)
 - Wittenheim (68)
 - La Rochelle (17)
 - Mérignac (33)
 - Montpellier (34)
 - Benesse Marenne (40)
 - Nimes (30)
 - Perpignan (66)
 - Puget Sur Argens (83)
 - Avignon (84)
 - Saint Alban (31)
 - Aix en Provence (13)
 - Gemenos (13)
 - Genas (69)
 - Valence (26)
 - Tours (37)



Call Center : 04 11 300 200
Ass. Technique : 08 92 350 006

Adresse de livraison

AQUAPONIE DEVELOPPEMENT
4IS LOTISSEMENT CARBONNIER

33670 LE POUT

Adresse de facturation

AQUAPONIE DEVELOPPEMENT
4IS LOTISSEMENT CARBONNIER

33670 LE POUT

FACTURE
045

N° Document
0154952

Date
15/02/2021

N° Client
330070
PUGET

NIF Client
FR58813600772

Devise
EUR

Page
1

Code Article	Qté	Désignation	Prix Unit	Rem1	Rem2	Rem3	Mnt net HT	TVA	
Bon de livraison: 0D2964855 Du : 08/02/2021 Saisi par :ASTRAL GRUP Commande : 6166603 Du : 08/02/2021 Saisie par : LAURIE LOIZEAU Votre reference : P02012-0176									
043115L25	1,00	TUYAU IDROFLEX D63 L25 suivant cde n:P02012-0176 PRIX SPECIFIQUES SUITE COMMANDE DEC 2020 NON RECONDUCTIBLE	139,80	40,00			83,88	01	
TVA	Montant H.T.	Eco Taxe	Escompte	Net H.T.	Frais Gestion - Adm.	Total H.T.	% TVA	Montant TVA	Montant TTC
01	83,88			83,88	2,00	85,88	20,00	17,18	103,06

Mode de règlement - Echéance

TR ACCEPTEE A 30 jours FIN DE MOIS
30/03/2021

Merci de joindre votre n° de client et n° de factures à vos règlements

Colis:

Volume: 0 , 185

Poids: 15,00Kg

103,06 €

En cas de retard de paiement par l'acheteur au-delà du délai convenu, et dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture, des pénalités de retard égales à sept fois le taux d'intérêt légal, calculées sur le montant TTC du prix d'acquisition figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au vendeur, sans formalités aucune ni mise en demeure préalable, et ce, conformément à l'article L.446-1 du Code du Commerce. Ces intérêts courent du jour de l'échéance jusqu'au paiement intégral du montant dû. Les intérêts de retard seront majorés d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, en application des dispositions des articles L.441-3 et L.441-6 du Code du Commerce. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.



Voir conditions générales de vente au verso.

